

RÈGLEMENT Bourses d'études

1. Le programme de bourses d'études de la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent se déroule du 14 septembre au 2 octobre 2020 à 23 h 59. Le programme consiste à remettre une bourse d'études pour les participants qui se seront inscrits en ayant rempli le formulaire d'inscription. Aucun achat n'est requis.
2. Le formulaire doit être transmis à l'un de nos employés ou à l'adresse suivante :
caisse.T20420@desjardins.com
3. Ce programme s'adresse exclusivement aux personnes qui sont membres de la caisse depuis un minimum de 90 jours.
4. Il est possible de s'inscrire que dans une seule catégorie. Si vous faites plus d'une inscription, seulement le premier formulaire reçu sera pris en compte. Les inscriptions dans les catégories subséquentes seront rejetées.
5. Pour les catégories, les étudiants doivent être inscrits à temps plein dans une institution d'enseignement reconnue par le Ministère de l'éducation inscrits à l'automne 2020.
6. Pour s'inscrire, le participant doit :
 - Remplir le formulaire d'inscription disponible du 14 septembre au 2 octobre 2020 à 23 h 59, au www.desjardins.com/caissesaguenaysaintlaurent, dans la section Jeunesse.
7. **Critères de sélection**
 - Fournir une preuve de fréquentation scolaire à temps plein.
8. Les catégories de bourses sont les suivantes :
 - 125 \$ au niveau universitaire
 - 100 \$ au niveau collégial
 - 75 \$ au niveau de la formation professionnelle
9. La Caisse se réserve le droit de vérifier toute information qui lui est soumise.
10. Les organisateurs du programme n'ont aucune responsabilité en cas de perte, d'erreur ou de retard d'acheminement des formulaires d'inscription que ce soit, par internet ou par tout autre moyen de communication.
11. Les bourses seront déboursées du 12 au 23 octobre 2020.
12. Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site internet de la Caisse.

N.B. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.